

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2008

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique pour délibérer sur les questions suivantes sous la présidence de M. BOURDIER, Maire.

Étaient présents : M. LECARPENTIER, MME MIETTE, MM. MOTELAY, JURADO Adjoints ; MME DESCHAMPS, MM. PANEL, MOIREAU, MMES GRZELCZYK, LEBORGNE, M. EMO, Conseillers

Absents ayant donné pouvoir : MM. LEMARCIS, JOMARD

Absents excusés : MM. EUDIER, ALLASSAN

A été nommé secrétaire : M. JURADO

DEMANDE DE SUBVENTION : REFECTION DE LA SENTE DES CHENES

Pour répondre aux prescriptions émises par le Commissaire Enquêteur lors de la procédure du classement dans la voirie, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour la réfection de la sente et l'escalier desservant le lotissement « Les Chênes ».

DISSOLUTION DU SIVOM :

Après avoir pris connaissance des modalités pratiques et financières, le Conseil Municipal donne son accord pour que la dissolution du SIVOM de la région de Montivilliers intervienne le 31 décembre 2008 ; l'encours de la dette sera repris par la ville de Montivilliers qui le répartira auprès des anciennes communes adhérentes. La trésorerie finale sera également répartie de la même façon.

PRIME DE FIN D'ANNEE AU PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil fixe le montant de la prime à 580 € pour une personne à temps plein.